



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire FSU CHSCT A du 17 Février 2021

Le CHSCT se réunit ce jour pour terminer les travaux engagés lors de la séance plénière du 9 décembre. Nous vous remercions Madame la présidente du CHSCT d'avoir entendu les demandes renouvelées de la FSU de pouvoir réellement interroger les orientations et les indicateurs retenus pour le PAP académique (Programme annuel de prévention). Ce travail a mobilisé les services du rectorat et nous les remercions de l'écoute et des travaux conduits en groupe de travail préparatoire. De la même manière, nous saluons le travail de développement du RSST dématérialisé. Le dialogue social de qualité assorti d'un portage politique fort devrait rapidement aboutir à la mise à disposition de tous les agents de l'académie d'une application en faveur de l'amélioration des conditions de travail. La FSU poursuivra sa vigilance sur les enjeux d'acculturation, d'information et de suivi de ce registre.

La FSU a également demandé l'inscription, à l'ordre du jour des travaux du CHSCT, de la question de l'égalité professionnelle. Le CHSCT a en effet pleinement compétence pour s'engager dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des axes 4 et 5 de la déclinaison académique du plan national d'action adopté le 16 décembre dernier au CTMen. La FSU entend veiller à ce que les principes de droit à l'égalité inscrits dans le plan national soient rendus effectifs. Point par point, la déclinaison opérationnelle, les moyens humains, financiers et organisationnels doivent être présentés, interrogés et discutés au sein du CHSCT en parallèle des travaux menés dans le cadre du dialogue social avant la présentation pour adoption au CTA. En premier lieu, la FSU portera une candidature à la fonction de référent discriminations, actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes comme le prévoit l'article 5.2 du plan d'action.

Enfin, la FSU a demandé l'ajout d'un point sanitaire puisque les consignes ministérielles ont été modifiées le 8 février puis le 12 février. Alors qu'enfin le 8 Février, le ministère suivait les recommandations des autorités de santé et renforçait les mesures préventives de fermeture et de protection des personnels vis-à-vis des 3 variants en circulation sur notre territoire; 5 jours plus tard, le ministère capitulait devant le variant anglais, assouplissant la doctrine de fermeture et la renvoyant à 3 cas positifs dans une classe. Sans doute, l'augmentation massive de fermetures des classes n'était pas compatible avec la communication ministérielle du " tout va bien dans nos écoles" mais sur certains territoires comme dans l'agglomération Dunkerquoise, l'allègement du protocole est à rebours de la situation sanitaire et fragilise les personnels.

D'autre part l'identification des cas contacts chez les adultes dans des cas de variants ne peut se faire au cas par cas ou selon une enquête approfondie. Il faut des règles strictes, claires et opérationnelles. La FSU demande donc le retour à des règles indistinctes sur la gestion des variants (fermeture de classe) et l'identification des cas contacts : les personnels qui exercent dans une classe où des cas de variants ont été découverts doivent être considérés comme cas contact.

La FSU dénonce également le maintien de l'ouverture des établissements lorsque l'équipe d'AED est isolée. La réquisition de volontaires AED dans les autres établissements du secteur ne peut être la réponse puisque cette solution contribue à dégrader l'ensemble de l'encadrement de plusieurs établissements et occasionne du brassage supplémentaire. Mme le recteur nous avait assurés en octobre que ce n'était pas la solution pourtant devant la recrudescence des cas parmi les personnels c'est la solution retenue par les DSDEN. Nous dénonçons cette politique qui s'applique aussi sur les moyens de remplacement dans le 1er degré aboutissant à davantage de brassage et à l'utilisation d'AESH comme moyens de suppléances, et nous demandons le renouvellement des dotations supplémentaires de personnels de vie scolaire après la période de vacances d'Hiver.

La FSU souhaite encore revenir sur les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles les professeurs d'EPS tentent d'exercer leur métier. Ils sont épuisés et ne décolèrent pas. La clause de revoyure annoncée par Monsieur le Ministre au bout de quinze jours n'a jamais eu lieu.

Les activités théoriques en salle de classe ne peuvent s'ancrer dans le temps, le manque d'installations sportives extérieures et l'improvisation permanente mettent à mal la crédibilité des enseignants d'EPS sous tension permanente. Si la situation devait durer, comment ferait-on alors ? Les professeurs d'EPS se projettent déjà à la rentrée des vacances

d'hiver avec de grandes inquiétudes et beaucoup d'incertitudes. Le manque d'anticipation à l'Éducation Nationale est particulièrement dommageable. Enseigner ne s'improvise pas et décider de fermer ou d'ouvrir les espaces de cours intempestivement c'est bien méconnaître le métier d'enseignant d'EPS et l'organisation que demande l'enseignement de cette discipline.

Cette situation de travail empêché ne peut plus durer, il y a urgence à agir pour préserver la santé de nos collègues d'EPS.

D'autre part, la FSU s'interroge sur la mise en œuvre du télétravail en dehors des services académiques, dans les établissements scolaires et les CIO ?

Conformément aux instructions du premier ministre contenues dans son courrier aux ministres du 5 février dernier (renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'État), la FSU demande qu'une adresse soit transmise aux chefs.fes d'établissements scolaires ainsi qu'aux directeurs.trices de CIO de notre académie pour leur demander de bien vouloir réorganiser leurs services en conséquence. Même si nous savons que l'accueil du public dans nos établissements et CIO demeurent au cœur de nos missions, a fortiori en ces temps de crise sanitaire, il est sans doute possible d'y réfléchir et que le télétravail soit mis en œuvre ou bien que des rotations de personnels en présentiel soient organisées. De telles réorganisations doivent donc être discutées dans les EPLE et CIO, de façon à satisfaire aux objectifs de prévention du risque d'infection en limitant les déplacements et la densité des agents dans les locaux professionnels.

Pour terminer la FSU a envoyé dernièrement plusieurs mails d'alerte relative à la non application stricte du protocole sanitaire. Mais elle demande en retour d'avoir des réponses rapides en lien avec l'urgence des questions posées. Le dialogue social est en effet un élément important de régulation des climats de tension dans les établissements. Pour que les militants syndicaux jouent pleinement ce rôle, il est primordial qu'ils soient informés et qu'ils reçoivent une réponse rapide et étayée par les services qui instruisent ces alertes.

Enfin en ce qui concerne la transparence des informations liées à la crise sanitaire, la délégation FSU demande solennellement ce jour l'abonnement des membres du CHSCT au journal La voix du Nord à qui le rectorat fournit une liste détaillée et nominative de la fermeture des classes et établissements tous les vendredis, ce qu'a demandé la FSU depuis juin 2020 et qu'elle n'a pas obtenu. A défaut, la FSU demande la publication en open data des chiffres de cas positifs, avec la précision des variants, du nombre de tests (type de tests) et de leurs résultats au niveau national et académique et la situation de chaque établissement.